

Aujourd'hui en France l'enfant peut être retiré de ses parents biologiques pour plusieurs raisons.

Ex : Médicales, manque de soins, abus sexuels, maltraitances, toxicomanie

Il peut être placé en foyer, en famille d'accueil. Quel que soit le lieu de placement, le dit placement tend toujours le maintien, la création ou encore le renforcement des liens biologiques dans certains cas un lien peut se créer, dans d'autres non.

En effet le lien affectif chez un nourrisson se crée entre 1 et 3 ans passé ce délai cela est extrêmement difficile, des miracles peuvent avoir lieu.

Une réflexion profonde devrait être menée par les pouvoirs public et ce impérativement avec les assistantes familiales.

Après avoir recueillis de nombreux témoignages d'anciens enfants placés, il ressort régulièrement

Que lors du placement d'un enfant en famille d'accueil qui de plus est une famille aimante, il se crée un lien qui passe par la connaissance, la compréhension, l'acceptation, l'affection, (affection qui est souvent jugée 'malsaine ') car cela apporte à l'enfant une stabilité qui peut ne pas être souhaitable par les services sociaux (quel avenir, quel justificatif, quelle raison pourrait être évoqués par les éducateurs pour justifier leur emprise sur l'enfant placé)

L'enfant placé justifie le travail d'un éducateur par le biais d'entretien répétés et répétitifs qui replace constamment l'enfant dans son statut d'enfant placé donc pas de stabilité affective, stabilité mentale, stabilité de placement et toujours l'épée de Damoclès au-dessus de leur tête " tu peux être déplacé à tout moment soit dans une famille d'accueil ou dans ta famille biologique.

De ce fait à travers tous nos témoignages récoltés depuis de nombreuses années il ressort que ces enfants placés vivent avec la peur au ventre face à l'avenir incertain qui lui est réservé dès lors qu'actuellement le placement est toujours provisoire.

Ce que nous ne contestons pas, mais dans certains cas il serait judicieux qu'après un certain nombre d'années passés en famille d'accueil qu'un comité se réunissent avec tous les acteurs : travailleurs sociaux, Juges, assistantes familiales et que ce comité puisse à un moment donnée accordée une stabilité constante à ces enfants.